

# Développer le Grand Libournais

**Le Schéma de cohérence territoriale devient exécutoire le 14 décembre, le pôle du Libournais est aussi porteur du programme Leader. « Le Pôle d'équilibre territorial rural est l'espace de gestion collective des champs de développement et d'aménagement du territoire », rappelle son président, Marcel Berthomé.**

**Béatrice FERRER**

Le schéma de cohérence territoriale est acté après 8 années de travail, il deviendra exécutoire à compter du 14 décembre. Le pôle d'équilibre peut désormais s'atteler à élaborer un projet de territoire tout au long de l'année 2017. Le président du Pays, puis du Pôle, Marcel Berthomé, rappelle qu'en présence de 5 EPCI (il y en avait plus de 10 il y a encore quelques années), « *le pôle est un espace de réflexion et d'action dont le but est de réaliser un projet de territoire, de consolider le pays Libournais pour qu'il puisse gérer collectivement son développement, en*



Marcel Berthomé

*réduisant les concurrences locales et en privilégiant les coopérations.* » Le projet de territoire définira les actions en faveur du développement économique, environnemental, social et culturel en adéquation avec le Scot (Schéma de cohérence territoriale). L'année 2017 sera aussi consacrée à la vérification de la compatibilité des plans locaux d'urbanisme et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (pour les communautés de communes du Grand Saint-Émilionnais et du Pays Foyen) avec l'orientation du Scot, soit 107 documents d'urbanisme. Le projet aboutira à des conventions avec les communautés des communes et la communauté d'agglomération pour définir qui fait quoi. En janvier 2017 le pôle va modifier ses statuts pour acter le passage de 7 à 5 EPCI adhérents (Cali, Fronsadais, Grand Saint-Émilionnais, Castillon-Pujols, Pays Foyen). Le Conseil de développe-

ment territorial qui représente la société civile dans cette réflexion est présidé par Agnès Chauveau. Le pôle apporte aussi des solutions aux problèmes des EPCI, la création d'un service d'application du droit des sols suite au désengagement de l'état, permet aux communes qui le sollicitent (elles seront cinquante à partir du 1<sup>er</sup> janvier) de bénéficier d'un service instructeur des permis de construire de proximité et à un coût facturé par le pôle à prix coutant. Un service qui va s'étendre à la demande des élus à la modification des règlements et des zonages des PLU.

Le Pôle met aussi en œuvre le Plan LEADER (voir encadré), et la mission tourisme va s'appliquer à accompagner les offices de tourisme dans la mise en œuvre de leurs politiques (back-office, assistance à la maîtrise d'ouvrage), un observatoire va être créé afin d'évaluer l'impact des politiques touristiques mises en place, et leurs retombées. « *Il faut parvenir à proposer de véritables séjours touristiques sur le territoire, pas seulement du tourisme de passage* » note Marcel Berthomé. Qui rappelle que le pôle assume ses missions, pour 5 EPCI (137 communes), 130 000 habitants avec moins de 7 équivalent temps plein et pour une participation par habitant de 2,10 euros inchangée depuis plusieurs années. Le pôle qui est installé actuellement à Saint-Denis-de-Pile avait lancé un appel pour emménager dans des locaux plus vastes à un prix raisonnable, ses services s'installeront dans l'ancien presbytère des Artigues-de-Lussac fin 2017.

## PROGRAMME LEADER

### Le Pôle accompagne les projets

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de mise en œuvre de mesures de développement rural via le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER). Elsa Fulcrand est l'animatrice en charge du dispositif. Les projets doivent conforter les éléments moteurs d'une économie circulaire locale: agriculture, viticulture, construction, valorisation énergétique des déchets. Ils doivent respecter des objectifs d'efficacité économique, équité sociale, et efficacité énergétique. Dans ce dispositif le tourisme devient un élément fédérateur de la performance économique locale en s'appuyant sur la filière œnotouristique, la filière itinérance, la

diversification de l'offre, la structuration touristique.

C'est à partir de ces éléments essentiels (tout le dossier peut être téléchargé depuis le site internet du pôle territorial) que se positionnent les candidats. Collectivités, EPCI, entreprises, groupements, Chambres consulaires, associations, artisans, agriculteurs... le dispositif peut concerner tous les acteurs du territoire du Grand Libournais mais les règles d'attribution sont très pointues et avant toute chose il est essentiel de contacter Elsa Fulcrand. Elle est là pour accompagner les porteurs de projet, les aider à constituer les dossiers. Aucune dépense ou recette ne doit être engagée avant l'accusé de réception de la demande, et l'argent n'est versé

qu'une fois l'opération terminée et la dernière facture acquittée. L'animatrice incite les porteurs de projets et d'idées à la contacter « *Il ne faut pas se limiter* ».

Le programme court jusqu'en 2020, l'enveloppe est d'1,5 million d'euros mais d'autres opérateurs peuvent attribuer des aides qui peuvent se cumuler.

■ B.F.

#### Contact

Elsa Fulcrand  
Programme Leader  
Pôle territorial du Grand Libournais  
73, route de Paris  
33910 Saint-Denis-de-Pile  
Horaires: du lundi au vendredi de 9h à 17h. Renseignements: 05 57 55 00 74  
Mail: leader@grandlibournais.eu